



rapport  
**annuel**  
2024

AÉROPORT  
toulouse blagnac





# sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Le mot des présidents</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Les principaux dirigeants</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Les événements de l'année</b>  | <b>6</b>  |
| Un trafic international en plein essor  | 7         |
| 1 <sup>er</sup> aéroport français en qualité de service   | 7         |
| Une expérience passager enrichie  | 8         |
| Un lieu fédérateur d'émotions   | 8         |
| Des actions concrètes en faveur de la décarbonation   | 9         |
| Une transition globale portée par l'économie circulaire   | 11        |
| La diminution des vols en cœur de nuit  | 12        |
| ATB, acteur sociétal et territorial   | 13        |
| <b>Rapport de gestion</b>   | <b>14</b> |
| Préambule   | 16        |
| Situation et activité au cours de l'exercice  | 17        |
| Évolution prévisible et perspectives d'avenir   | 28        |
| Autres informations relatives à la société ATB  | 30        |
| <b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b> Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 | <b>32</b> |
| <b>États financiers consolidés IFRS</b>   | <b>36</b> |
| État de la situation financière   | 38        |
| État du résultat global consolidé   | 39        |
| Tableau de variations des capitaux propres consolidés   | 40        |
| Tableau des flux de trésorerie  | 41        |
| Notes annexes aux comptes consolidés  | 42        |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés   | 72        |

# En 2024 Aéroport Toulouse-Blagnac poursuit sa transformation

**A** lors que le paysage du transport aérien national et européen évolue rapidement, l'Aéroport Toulouse-Blagnac accélère la mise en œuvre de ses projets pour façonner l'avenir de la plateforme.

L'activité, soit 7,8 millions de passagers accueillis en 2024, est marquée par le développement continu des liaisons internationales, qui représentent désormais 60 % du trafic total. Alors que le segment domestique suit les évolutions du marché avec une reprise lente, le trafic international enregistre une croissance dynamique de 6 % avec 84 lignes opérées au départ de Toulouse et des connexions aux 16 grands hubs mondiaux stratégiques.

Cette évolution s'accompagne d'une transformation du profil des voyageurs, pour lesquels les motifs tourisme et loisirs occupent une place prépondérante. Une tendance qui reflète le repositionnement de l'aéroport vers une offre toujours plus diversifiée et connectée aux grandes destinations internationales.

2024 marque aussi une étape importante dans la mise en œuvre du plan stratégique CARE, avec des avancées majeures dans plusieurs domaines clés. L'année écoulée a été marquée par une accélération des investissements, permettant à la plateforme de renforcer sa compétitivité et son attractivité. La qualité de service notamment se maintient à son plus haut niveau.

Parmi les réalisations de 2024, l'installation d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur l'Éco Parc P5 et le développement de solutions logistiques dédiées aux biocarburants viennent renforcer l'engagement environnemental de l'aéroport. Ces avancées s'inscrivent pleinement dans la stratégie RSE visant à accélérer la transition énergétique et à inscrire la plateforme dans une dynamique durable avec une ambition clairement affichée, l'objectif net zéro carbone en 2029.

Pleinement conscient de son rôle moteur pour l'économie régionale, l'Aéroport Toulouse-Blagnac poursuit son engagement sociétal, renforçant ses initiatives en faveur de l'emploi et du développement local. La deuxième édition du job dating des métiers aéroportuaires, qui a réuni plus de 1200 participants en 2024, s'est imposée comme une référence des salons de l'emploi pour la région toulousaine.

L'année 2024 s'est ainsi inscrite dans la continuité du projet de transformation pour Aéroport Toulouse-Blagnac, affirmant la volonté de conjuguer performance et responsabilité, pour façonner un modèle aéroportuaire respectueux et innovant.

**Christian Cassayre**  
Président du conseil de surveillance

**Philippe Crébassa**  
Président du directoire

## LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

# conseil de surveillance

### > membres

#### ATB Participation Eiffage

Christian Cassayre

Président

Cécile Cambier

Nicolas Ferroud-Plattet

Magali Huchette

Florent Janssen

Cécile Sery

#### République française

Gustave Gauquelin

Caroline Montalcino

#### Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse

Patrick Piedrafita

Vice-président

Irène Goaziou-Huret

Marie-Pascale Goudal

Philippe Robardey

#### Région Occitanie

Laurent Cherubin

#### Département Haute-Garonne

Pascal Boureau

#### Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

### > commissaires aux comptes titulaires

#### Cabinet Mazars

Hervé Kerneis

#### Cabinet Ernst & Young Audit

Laurent Vitse

### > censeurs

#### Communes

Blagnac

Joseph Carles

Colomiers

Laurence Casalis

Cornebarrieu

Alain Toppan

Toulouse

François Chollet

#### Chambre de commerce et d'industrie

Toulouse

Patrice Cohade

#### DSAC Sud

Nicolas Dubois

#### Airbus

Florent Querol

### > comité d'entreprise

#### Collèges

Agents d'encadrement  
et techniciens

Éric Dumec

Cadre

Carole Bastiani

#### Ouvrier-employés

Virginie Huerta De Prada

Rodolphe Robert

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

# directoire et comités

## > **directoire**

### **Président**

Philippe Crébassa

### **Membres**

Bruno Balerdi

Thierry Bonneville

Jean-Christophe Chauvignat

Alain de la Meslière

## > **comité d'audit (CA)**

### **Président**

ATB Participation

Christian Cassayre

### **Membres**

ATB Participation

Florent Janssen

Cécile Séry

### CCIT

Philippe Robardey

Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Pascal Boureau

République française

Gustave Gauquelin

## > **comité stratégies et investissements (CSI)**

### **Présidente**

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

### CCIT

Patrice Cohade

Région Occitanie

Laurent Cherubin

### ATB Participation

Cécile Cambier

Florent Janssen

Nicolas Ferroud-Plattet

## > **comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance** (RNG)

### **Présidente**

ATB Participation

Cécile Cambier

### **Vice-Président**

CCIT

Patrice Cohade

### **Membres**

ATB Participation

Christian Cassayre

Cécile Sery

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

### République française

Caroline Montalcino

**2024**

Les événements  
**de l'année**



## 1 Un trafic international en plein essor

Le réseau des lignes intérieures se remodèle, tandis que celui des lignes internationales continue de se développer. Le trafic international poursuit sa croissance avec une dynamique positive de 6 % par rapport à 2023, retrouvant ainsi son niveau d'avant covid.

Le trafic domestique enregistre une baisse de 7 % en 2024 qui limite les volumes à 65 % de ceux de 2019. Paris reste la destination la plus fréquentée de la plateforme avec 2 063 335 passagers et représente encore 26 % du trafic.

Les compagnies low-cost poursuivent leur déploiement sur la plateforme et représentent désormais 50 % du trafic, contre 43 % en 2019. Le fret a par ailleurs traité 31 608 tonnes cette année.

Enfin, avec une baisse de 1,5 % du nombre de mouvements commerciaux, totalisant 66 578 opérations, le secteur aérien poursuit sa réorganisation. Cette évolution reflète les ajustements opérés par les compagnies aériennes qui adaptent leurs capacités en fonction des nouvelles dynamiques de la demande et des évolutions économiques.

## 2 1<sup>er</sup> aéroport français en qualité de service

En 2024, l'Aéroport Toulouse-Blagnac occupe toujours la première place du classement des aéroports français en matière de qualité de service pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, selon l'enquête indépendante ASQ de l'ACI World (Association internationale des aéroports). Les indicateurs « facilité de parcours », « temps d'attente » et « accueil et courtoisie » se distinguent particulièrement. Cette position de leader occupée depuis plus de trois ans souligne l'engagement constant des équipes de l'aéroport et de ses partenaires au service des clients et des passagers.

Le panel français de l'étude comprend huit grands aéroports, dont Orly et sept plateformes régionales. L'Aéroport Toulouse-Blagnac se classe également au quatrième rang d'un ensemble d'aéroports européens de taille comparable.



### 3 Une expérience passager enrichie

Un nouvel espace accessible à tous a ouvert en fin d'année dans le hall C, zone d'embarquement, près de la porte 30. Ce lieu a été conçu pour offrir confort, calme et praticité, intégrant une terrasse extérieure avec une vue imprenable sur les pistes, des sièges confortables et des distributeurs automatiques. Cet aménagement reflète une démarche d'économie circulaire, privilégiant la réutilisation des moquettes existantes et l'optimisation des mobiliers.



### 4 Un lieu fédérateur d'émotions

#### Poney Club, retour sur une édition à succès!

Du 13 juin au 31 août, le Poney Club a fait son grand retour à l'Aéroport Toulouse-Blagnac pour une seconde saison musicale plus festive que jamais!

Cette nouvelle saison a confirmé le rayonnement de l'événement, avec plus de 100 artistes programmés, dont des têtes d'affiche internationales telles que Deadmau5, The Blaze, Tchami & Malaa, Kungs, Chase & Status, Bob Sinclar, Kavinsky ou encore Bon Entendeur, sur un site agrandi pouvant accueillir jusqu'à 3000 personnes.

Le succès de cette seconde édition illustre la capacité d'ATB à proposer des initiatives culturelles originales et fédératrices, et à valoriser ses infrastructures dans une logique d'ouverture sur le territoire.





## 5 Des actions concrètes en faveur de la décarbonation

### L'accélération du CAD sur la plateforme

Depuis mars 2024, l'Aéroport Toulouse-Blagnac propose un approvisionnement en carburant d'aviation durable (CAD), marquant une étape clé du projet ICEO (initiative carburant durable en Occitanie). Plus de 1350 m<sup>3</sup> de CAD ont ainsi été distribués en 2024. L'annonce d'easyJet d'utiliser du cad sur la ligne Toulouse-Bristol fin2024, confirme l'adhésion des compagnies aériennes à cette démarche commune. Considéré comme un levier incontournable de la décarbonation, le CAD pourrait, selon l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI), contribuer à près de 70 % des réductions d'émissions visées par le secteur aéronautique d'ici 2050.

### Modernisation des éclairages pour une efficacité énergétique

En 2024, l'aéroport a engagé d'importants chantiers de modernisation de ses systèmes d'éclairage, avec une double ambition : améliorer la performance énergétique et répondre aux exigences réglementaires. Le premier chantier a concerné les parkings automobiles P1 et P2, désormais intégralement équipés d'éclairages LED. Cette transformation permet de réduire la consommation énergétique de près de 40 %.

Le second chantier porte sur les parkings avions. L'ensemble des 34 mâts d'éclairage est progressivement équipé de projecteurs LED de dernière génération. Cette initiative, lancée en 2022 et s'achevant en 2026, répond à deux objectifs majeurs : se conformer au cadre réglementaire fixé par l'EASA (European Aviation Safety Agency), garant de la sécurité aéroportuaire, et optimiser la consommation d'énergie. Grâce à un système intelligent de gestion de l'éclairage, l'intensité lumineuse s'adapte en temps réel aux mouvements et opérations à proximité. Ce dispositif permet une économie d'énergie estimée à 75 % minimum, tout en réduisant significativement les coûts de maintenance.



## Les panneaux photovoltaïques : un investissement majeur

En 2024, l'Aéroport Toulouse-Blagnac a renforcé son engagement en faveur de la transition énergétique. Les travaux d'installation de deux centrales photovoltaïques sur les parkings P5 et P6 étaient en cours. Le projet prévoit la pose d'environ 35 000 panneaux solaires sur une surface totale de 7 ha.

## ATB, un pôle multimodal innovant et décarboné

Parallèlement à ces investissements, l'Aéroport Toulouse-Blagnac s'engage à encourager le report modal vers des mobilités douces ou décarbonées, en partenariat avec Toulouse Métropole, la mairie de Blagnac, Tisséo et les entreprises de la zone aéroportuaire. L'essor de solutions telles que le vélo, les véhicules partagés ou encore les lignes de bus et tramways traduit cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du projet européen Stargate et de son « Sustainable Airport Mobility Plan ».

Pour faciliter l'accès à l'aéroport et sensibiliser aux enjeux environnementaux, l'application mobile de la plateforme propose désormais à ses passagers de choisir le meilleur itinéraire en fonction de son mode de transport et d'afficher l'empreinte carbone associée (bus de ville, navette aéroport, tramway, bus de grande ligne, vélo). Cette fonctionnalité pratique et responsable illustre la volonté de l'aéroport d'innover au bénéfice des passagers tout en soutenant activement la décarbonation du transport aérien.

## 6 Une transition globale portée par l'économie circulaire

Pour accompagner cet objectif, l'aéroport a défini, début 2024, une feuille de route sur l'économie circulaire, articulée autour de six engagements majeurs : accompagner le changement et promouvoir l'économie circulaire, concevoir de façon durable ses offres et services, renforcer la circularité dans la gestion de ses actifs, intensifier un modèle d'achat responsable, accentuer l'optimisation des ressources naturelles et énergétiques, et valoriser les déchets. Le lancement de cette démarche auprès des collaborateurs est prévu en avril.

Un exemple concret illustrant cet engagement est l'intégration de l'Aéroport Toulouse-Blagnac au projet LifeWaste2Build, en lien avec la charte économie circulaire de Toulouse-Métropole signée le 26 novembre 2024.

Dans le cadre d'un chantier mené avec le groupe WFS, spécialisé dans l'assistance de fret, l'objectif est d'atteindre 85 % de valorisation des déchets et d'utiliser 5 % de matériaux de seconde main, exprimés en valeur financière. Au-delà de l'aéroport, cette approche collective s'inscrit dans une dynamique territoriale visant à générer des synergies à l'échelle de la Métropole et de la région Occitanie.





## 7 La diminution des vols en cœur de nuit

La réduction des nuisances sonores constitue un défi collectif et exigeant, dont le succès repose sur un dialogue permanent : d'une part avec les compagnies aériennes, afin de les sensibiliser à une programmation de vols plus maîtrisée durant la nuit, et d'autre part avec les associations de riverains. atb s'engage chaque jour pour concilier cet enjeu majeur avec la compétitivité économique et la connectivité du territoire.

En 2024, 954 vols ont décollé ou atterri entre minuit et 6 heures (cœur de nuit), contre 1 236 en 2023, soit une baisse de 23 %. Les vols commerciaux passagers ont connu une diminution de 31 % passant de 855 en 2023 à 587 en 2024. Le nombre de vols basculants a baissé de 26 %.

Ces résultats, les meilleurs enregistrés depuis 15 ans, illustrent la volonté commune d'ATB et des opérateurs aériens de maîtriser davantage les horaires de nuit.

## 8 ATB, acteur sociétal et territorial

### Un acteur majeur de l'emploi local

Déjà bien implanté sur le bassin de l'emploi, ATB a organisé, le 6 mars 2024, la seconde édition du job dating des métiers aéroportuaires. L'événement a rassemblé plus de 1 200 candidats venus postuler à plus de 200 offres proposées par 21 entreprises de la plateforme, dans des domaines variés : assistance aéroportuaire, commerces, restauration, location de voitures, opérations d'assistance en escale ou sûreté des vols. Ce nouveau succès, véritable tremplin pour de futures carrières, confirme l'attractivité de la plateforme et son rôle central dans le développement économique et social du territoire.

### Un engagement sociétal renforcé par le mécénat

Depuis plusieurs années, l'Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB) s'illustre par un mécénat actif, avec des initiatives destinées à renforcer son impact sociétal sur le territoire. Portées par l'implication quotidienne de ses collaborateurs, ces actions mettent en évidence l'importance du collectif. En 2024, de nombreux projets ont ainsi vu le jour : l'organisation d'une course solidaire au profit de l'association Level Up ; la signature d'une convention de mécénat en soutien à la Fondation Toulouse Cancer Santé ; le financement de l'orientation de jeunes en difficulté avec l'association Deviens Ce Que Tu Es, ainsi que le parrainage de jeunes par des salariés d'ATB via Proximité ; le financement de sessions hebdomadaires de sport adapté pour des enfants d'instituts médico-éducatifs, en partenariat avec Blagnac Aéro Pelote.



**2024**

Rapport

**de gestion**

# sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Préambule</b>  | <b>16</b> |
| <b>1 Situation et activité au cours de l'exercice</b>                         | <b>17</b> |
| 1.1. Évolution du trafic  | 17        |
| 1.2. Services aux clients et exploitation                                     | 18        |
| 1.3. Investissements  | 19        |
| 1.4. Performance économique   | 20        |
| 1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale                         | 25        |
| 1.6. Activité de Recherche & Développement                                    | 27        |
| <b>2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir</b>                        | <b>28</b> |
| 2.1. Trafic   | 28        |
| 2.2. Activités commerciales   | 28        |
| 2.3. Activités immobilières/diversification                                   | 28        |
| 2.4. RSE  | 29        |
| <b>3 Autres informations relatives à la société ATB</b>                       | <b>30</b> |
| 3.1. Actionnariat des salariés  | 30        |
| 3.2. Distribution de dividendes   | 30        |
| 3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients | 30        |
| 3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal                              | 31        |
| 3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices                     | 31        |

# Préambule

Le trafic total d'Aéroport Toulouse–Blagnac s'élève en 2024 à 7,8 millions de passagers, stable par rapport à 2023 (+ 0,5 %). La croissance du trafic international de 6 % en 2024, représentant désormais 60 % du total (contre 51 % en 2019), se rapproche des niveaux pré-covid avec un taux de reprise de 99 %. En revanche, le trafic national est marqué par une décroissance de 6,6 %, avec un taux de reprise de 65 % par rapport à 2019. Les mouvements d'avions commerciaux ont diminué de 1,5 % par rapport à 2023 et de 23 % par rapport à 2019. Le trafic se répartit désormais à parts égales entre compagnies traditionnelles et low-cost (50 % chacun, contre 57 % pour les compagnies traditionnelles en 2019).

L'entreprise a augmenté ses investissements de 33 % en 2024, dont une part significative a été consacrée à des infrastructures photovoltaïques sur les parkings autos, qui couvriront 25 % des besoins électriques de la plateforme dès 2025. Les dépenses principales ont concerné la modernisation des infrastructures et la mise en conformité, pour le confort et la sécurité de nos passagers.

Des aménagements dans les halls B et C ont été réalisés en 2024, incluant des espaces d'attente confortables, des zones de pré-embarquement supplémentaires et des services améliorés. La satisfaction des passagers reste ainsi élevée, avec un score moyen de 81,2 points, plaçant l'aéroport en tête des aéroports français et 4ème en Europe au classement ASQ/ACI (Airport Council International).

D'un point de vue environnemental, l'aéroport a poursuivi avec rigueur et persévérance son action pour réduire son impact notamment sonore. En 2024, le nombre total de vols en cœur de nuit (de minuit à 6 h) a diminué de 23 % par rapport à 2023 ce qui représente 954 vols sur l'année. L'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2029 est également un chantier quotidien pour la plateforme.

En cette dernière année du plan stratégique CARE 2021-2025, ATB entame un tournant dans sa mutation et dessine son avenir à moyen terme en pariant sur l'internationalisation de son offre, la digitalisation de ses services mais également la diversification de ses activités.

**Philippe Crébassa**  
Président du directoire

# 1 Situation et activité au cours de l'exercice

## Comptes consolidés IFRS 2024 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

|  |             |                 |
|--|-------------|-----------------|
| Trafic en milliers de passagers            | 7 842       | + 0,5 %         |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>   | <b>161</b>  | <b>+ 3,8 %</b>  |
| Redevances services publics aéroportuaires | 48,3        | + 2,4 %         |
| Revenus extra-aéronautiques                | 78,4        | + 5,4 %         |
| Tarif sûreté et sécurité                   | 34,3        | + 2,1 %         |
| <b>EBITDA</b>                              | <b>55</b>   | <b>+ 4,8 %</b>  |
| % chiffre d'affaires                       | 34,2 %      |                 |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>       | <b>27,2</b> | <b>+ 4,8 %</b>  |
| <b>Résultat net</b>                        | <b>18,9</b> | <b>- 0,2 %</b>  |
| <b>Investissements</b>                     | <b>25,6</b> | <b>+ 32,3 %</b> |

### 1.1. Évolution du trafic

#### Un trafic porté par l'international

Le trafic de 2024 est stable avec 7 844 953 passagers commerciaux (+ 0,5 % par rapport à 2023), et reste en repli de 18,5 % par rapport à 2019. Le trafic passager a été porté par la croissance de l'international de 6 % qui est maintenant majoritaire sur notre plateforme (60 % du trafic contre seulement 51 % en 2019) et atteint des volumes presque équivalents à ceux d'avant covid avec un taux de reprise de 99 %.

Le trafic national, qui est en décroissance de 6,6 % en 2024, n'affiche qu'un taux de reprise de seulement 65 % vs 2019. Malgré cela, Paris reste la destination la plus fréquentée de la plateforme avec 2 063 335 passagers et représente encore 26 % du trafic (Paris représentait 33 % du trafic en 2019).

La tendance de répartition legacy / low-cost s'équilibre avec 50 % du trafic pour les legacy, 50 % pour les compagnies low-cost. À noter qu'en 2019, les legacy représentaient 57 % du trafic contre 43 % pour les compagnies low-cost.

Les mouvements d'avions commerciaux, au nombre de 66 578, sont en baisse de 1,5 % par rapport à 2023 et de 23 % par rapport à 2019.

## 1.2. Services aux clients et exploitation

### Offres de services

Durant l'année 2024, ATB a poursuivi l'aménagement et l'adaptation des halls B et C pour répondre aux attentes exprimées par les passagers et ses partenaires compagnies et assistants, en cohérence avec la feuille de route posée dans la stratégie d'entreprise CARE 2021-2025.

En zone publique, l'aéroport a donc finalisé au mois d'avril une opération de réaménagement de l'espace dédié aux enregistrements dans le hall B. Les passagers bénéficient désormais d'un espace confortable et lumineux, équipé d'assises supplémentaires permettant d'améliorer leur attente et pour les compagnies, de disposer d'une zone mieux organisée pour le traitement des enregistrements.

En zone côté piste, l'aménagement d'une zone supplémentaire de pré-embarquement dans le hall C livré en fin d'année répond aux attentes des compagnies aériennes en matière de traitement des vols à l'embarquement. Un nouvel espace a également été ouvert en fin d'année, au niveau de la mezzanine du même hall C, pour offrir un meilleur confort d'attente aux passagers, avec notamment un espace d'assises supplémentaires et la création d'un espace fumeurs en terrasse extérieure.

### Satisfaction des passagers

La satisfaction globale des passagers s'est maintenue à un très bon niveau au cours des quatre trimestres de l'année et la moyenne s'établit à 81,2 points ; ce résultat positionne l'Aéroport Toulouse-Blagnac à la 1ère place des aéroports français et à la 4ème place sur le panel européen de comparaison.

Les indicateurs consolidés « facilité de parcours », « temps d'attente » et « accueil et courtoisie » restent à des niveaux très satisfaisants avec des résultats respectivement de 81,2 %, 82,7 % et 83,6 %. L'indicateur consolidé « disponibilité des services », progresse de 1,2 %, avec un résultat annuel de 77,4 %.

## 1.3. Investissements

### Des investissements en hausse centrés sur le renouvellement et la capacité énergétique

ATB a accru son effort d'investissement de 33 %, à hauteur de 25,8 M€ (contre 19,4 M€ en 2023). Ce programme d'investissement a été principalement dédié aux opérations de renouvellement des infrastructures et de installations ainsi qu'à la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

### Des investissements de capacité importants pour accroître l'autonomie énergétique

À la suite des travaux réalisés en 2024 sur le parc autos P5 dans la zone de Blagnac 3 (6,8 M€), les 7 hectares d'ombrières photovoltaïques permettront dès 2025 de subvenir à 25 % des besoins en électricité de la plateforme aéroportuaire.

### Des investissements de renouvellement en hausse

ATB a poursuivi son effort pour rattraper le retard pris durant la crise sanitaire pour un montant de 15,8 M€ d'investissements de renouvellement, en hausse de 40 %. Ceux-ci ont été principalement consacrés aux installations techniques générales de la plateforme (4,3 M€), aux infrastructures aéronautiques côté piste (4,2 M€), à l'immobilier aéroportuaire (2,2 M€) et à l'aérogare (2 M€).

### Des investissements liés aux missions régaliennes

Les dépenses d'investissement de sûreté (1,6 M€) et de sécurité (1,3 M€) ont permis notamment de mettre en conformité la voie d'accès pompier côté piste et de moderniser des installations de sûreté en aérogare.

## 1.4. Performance économique

### 1.4.1. Le groupe (en IFRS)

#### 1.4.1.1. Évolution de l'activité

##### Ensemble des revenus

Pour un trafic passager relativement stable, le chiffre d'affaires 2024 de 161 M€, est en augmentation de 3,8 % et dépasse pour la première fois le montant atteint avant la crise sanitaire.

Les redevances aéronautiques (48,3 M€) sont en hausse de 2,4 % en 2024 alors que le trafic passager n'est qu'en légère croissance de 0,5 %.

Les revenus des activités extra-aéronautiques (78,4 M€) augmentent en moyenne de 5,4 % en 2024, avec la forte croissance des activités commerciales (+ 9,5 %) et également le développement des parcs autos (+ 4 %) comme de l'immobilier (+ 3,8 %).

Le produit de la taxe sur la sûreté et la sécurité (34,3 M€) est en hausse limitée de 2,1 % en 2024 en relation avec l'évolution maîtrisée du coût des prestations correspondantes.

##### Revenus extra-aéronautiques

###### Les parcs autos, une activité plus résiliente que le trafic

L'activité sur les parcs autos a été plus résiliente que le trafic. Au total, les recettes s'élèvent à 30,1 M€ et progressent de 4 % par rapport à 2023.

Une gestion des flux de véhicules agile et dynamique a permis d'optimiser les revenus malgré une perte de capacités sur les parcs éloignés en raison des travaux d'aménagement des ombrières photovoltaïques.

L'année 2024 marque une évolution dans les comportements de la clientèle des parcs autos, en recherche de prix attractifs, quel que soit le type de clientèle affaires ou loisirs.

La réservation en ligne, grâce à un yield management dynamique progresse de 14,8 % et sa part de marché, en valeur, grimpe de 3 points.

A contrario, le paiement au comptant s'érode au fil du temps (- 1 % vs 2023) par manque de volume : la clientèle loisirs bascule sur la réservation. Quant à la clientèle affaires dont la durée de séjour augmente, elle délaisse progressivement les parcs de proximité en faveur des parcs éloignés pour des raisons budgétaires.

L'activité abonnés est en croissance de 7,4 % à la fois par de nouveaux abonnements et par la conversion vers des abonnements plus haut de gamme.

### Une activité immobilière toujours soutenue

Les revenus immobiliers 2024 s'élèvent à 26,8 M€ et affichent une croissance résiliente de 3,8 % versus 2023.

Plusieurs évènements expliquent cette croissance : l'indexation des loyers, des revalorisations contractuelles des loyers, le développement de l'hôtel NH et l'extension des locaux loués par les sociétés WFS et ARTS Solutions.

La croissance des activités immobilières a été cependant atténuée par l'ajustement des charges locatives après la baisse du tarif de l'électricité et par des restitutions de locaux par Air France et Qatar Airways.

### Les activités commerciales en plein essor

En 2024, les activités commerciales enregistrent un montant total de redevances de 21,5 M€, en forte croissance par rapport à l'exercice précédent de 9,5 %.

Le salon La Croix du Sud affiche une forte progression du chiffre d'affaires de 20 %. L'offre de bouche qui a été améliorée séduit une nouvelle clientèle et la fréquentation est en hausse de 3 %.

La régie publicitaire connaît également une forte croissance des revenus de 20 % en 2024 par de gros annonceurs nationaux et des ventes programmatiques.

Le duty free enregistre de même un développement soutenu des revenus de 7 % sur le main store et de 12 % sur le last minute par une meilleure captation du flux de passagers transitant par le satellite du hall D.

Les revenus de la restauration progressent de façon plus modérée de 2 % avec une hausse de la fréquentation des bars en zone réservée.

En revanche, les loueurs connaissent une année en demi-teinte avec la relative stabilité du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la pleine réussite de deux évènements a été sources de revenus : la 2ème édition des soirées musicales du Poney Club qui ont attiré 71 000 visiteurs (+ 77 % vs 2023) ainsi que les rencontres de l'Union des Aéroports Français organisées à Toulouse.

### 1.4.1.2. Résultats du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 161 M€ en 2024 contre 155,1 M€ en 2023, soit une croissance de 3,8 % permettant de renouer avec la situation pré-covid.

Les coûts opérationnels avant amortissements s'établissent à 106 M€ contre 102,6 M€ en 2023, en hausse de 3,3 %, sous l'effet principal de l'inflation des charges externes, qui est particulièrement marquée sur la sous-traitance aéroportuaire, et ce malgré la baisse du prix de l'électricité.

En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 55 M€ en 2024 contre 52,5 M€ en 2023, en hausse de 4,8 %.

Les dotations aux amortissements à 27,8 M€ augmentent de 1,3 M€ par rapport à 2023 dont 0,7 M€ sur la provision pour fin de concession et 0,4 M€ sur les dotations des biens renouvelables.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 27,2 M€ contre 25,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une charge nette de 2,5 M€ contre 1,3 M€ sur l'exercice précédent compte-tenu de la hausse du coût de la dette.

Le résultat net 2024 est un bénéfice de 18,9 M€ comparable à celui de 2023.

### 1.4.1.3. Structure financière

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 108,5 M€. Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont diminué de 11,7 M€, sous l'effet de la distribution de dividendes pour 29,7 M€ en partie compensée par le résultat consolidé de l'exercice pour 18,9 M€.

À la clôture 2024, la dette nette du groupe de 77,4 M€ est en augmentation de 5,4 M€ sous l'effet de la baisse de la trésorerie du groupe de 30 M€ et après remboursement d'emprunts de 25 M€.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 1,4 à fin 2024, stable par rapport à l'an dernier.

### 1.4.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture

Néant.

## 1.4.2. La société ATB (en French GAAP)

### 1.4.2.1. Résultats de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 153,5 M€ contre 148,1 M€ en 2023, en hausse de 3,6 %. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 105,1 M€ contre 102,9 M€ en 2023. En conséquence, l'EBITDA atteint 48,3 M€ en 2024 contre 45,2 M€ en 2023.

Le résultat d'exploitation s'élève à 24,1 M€ contre 21,7 M€ en 2023 ; les dotations aux amortissements sont en hausse de 0,6 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 0,2 M€ en 2023, réduite de 0,1 M€ par rapport à l'année précédente. La hausse du coût de la dette (+ 1,3 M€) est compensée par la hausse de rémunération des excédents de trésorerie (+ 0,7 M€) et les dividendes reçus des filiales (+ 0,7 M€).

Après une charge d'impôt de 5,8 M€, l'exercice 2024 est bénéficiaire avec un résultat net de 17 M€ contre 15,8 M€ en 2023.

### 1.4.2.2. Structure financière

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 183,3 M€. Au cours de l'exercice, ils ont baissé de 7,1 M€, principalement sous l'effet de la distribution de dividendes pour 29,7 M€ partiellement compensée par le résultat net de 17 M€ et l'augmentation du fonds de caducité de 5,9 M€.

La dette nette s'élève à 40,4 M€ à la clôture de l'exercice 2024, en hausse de 11 M€.

Au 31 décembre 2024, les covenants bancaires sont respectés.

## 1.4.3. Les filiales (en French GAAP)

### 1.4.3.1. ATBD2i

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 5,5 M€ en 2024 contre 5 M€ en 2023.

Le résultat d'exploitation de 2,2 M€ est en hausse de 0,5 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2024 de la société s'élève à 1,2 M€ contre 0,8 M€ en 2023.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société atteignent 4 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 25,7 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB s'élève à 1,2 M€.

### 1.4.3.2. ATBDH

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, assure le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession avec un premier hôtel ouvert en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 2,3 M€ en hausse de 3,8 % par rapport à 2023, en lien avec un meilleur taux de remplissage (70 % en 2024 versus 65 % en 2023) et un revenu par chambre en hausse. L'activité restauration affiche une croissance de 6 %.

La société est bénéficiaire, affichant un résultat de 493 k€ contre 389 k€ en 2023.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres sont de 883 k€ avec le résultat de la période.

La dette bancaire s'élève à 12,4 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 0,7 M€.

### 1.4.3.3. ATB ENR1

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Énergie Renouvelable 1 (ATB ENR1), filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, a été créée en 2022 et est destinée à porter une centrale photovoltaïque sous la forme d'une ombrière de parking.

En 2023, ce projet a été lauréat de l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance supérieure à 500 kWc ». La société bénéficie donc de conditions de tarif privilégiées et garanties pour l'injection de la production de la centrale.

La société a contractualisé le 20 décembre 2024 un contrat de prêt pour 8,2 M€ afin de financer à hauteur de 90 % le projet de centrale photovoltaïque dont les travaux ont débuté en janvier 2025.

En 2024, la société présente une légère perte de 68 k€.

### 1.4.3.4. Autres filiales

La société ATBDI est filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac.

Elle a été créée en 2021 pour développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité en 2024. Le résultat net est une perte non significative de 1,8 k€.

La société Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1 (ATB SO 1) est une filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI). Elle a été créée en 2022 pour porter un ensemble immobilier tertiaire sur Blagnac 1 et n'a pas eu d'activité en 2024. Le résultat net est une perte non significative de 0,8 k€.

En 2023, une nouvelle société, Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur (ATB EM) a été créée dans le périmètre du groupe ATB. Filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, elle est destinée à assurer l'exploitation d'un banc d'essais moteur. Elle n'a pas eu d'activité en 2024.

## 1.5. Actualité sociale, environnementale et sociétale

### Actualité sociale

#### Une politique sociale responsable valorisant les compétences, le dialogue et le bien-être

ATB a à cœur de faire de la sécurité et de la qualité de vie au travail une priorité. A titre d'exemple, le 8 octobre 2024 a eu lieu la Journée de la sécurité et de la qualité de vie au travail pour tous les collaborateurs ATB. Des ateliers diversifiés ont permis de renforcer la connaissance ou de découvrir les bonnes pratiques.

En 2024, le taux de fréquence des accidents du travail au sein d'ATB a baissé de plus de 70 %.

ATB a mis en place un référentiel de compétences managériales portant la vision du management au sein de l'entreprise, partagées par l'ensemble des managers et renforçant ainsi la culture de l'entreprise, en ligne avec nos valeurs.

La 2<sup>e</sup> édition du job dating des métiers aéroportuaires a eu lieu le 6 mars 2024.

21 entreprises de la plateforme de Toulouse-Blagnac et 5 acteurs de l'emploi étaient présents pour accueillir plus de 1 000 candidats venus découvrir les opportunités et les métiers aéroportuaires.

#### L'engagement sociétal au travers de nos actions de mécénat

ATB a depuis des années un engagement fort dans le mécénat et met en place des actions qui renforcent son action sociétale.

La stratégie de partenariat sociétal d'ATB est axée autour de 5 champs d'action : la culture, le sport/éducation, l'insertion professionnelle et l'emploi, le développement durable et la santé.

2024 a été une année riche en actions avec :

- › l'organisation d'une course solidaire qui a réuni 107 salariés au profit de l'association Level Up (10 septembre 2024) ;
- › la signature d'une convention de mécénat pour soutenir la Fondation Toulouse Cancer Santé (12 décembre 2024) ;
- › le financement de l'accompagnement à l'orientation de 4 jeunes en difficulté avec l'association « Deviens ce que tu es » et le parrainage de 6 jeunes par des salariés ATB avec l'association Proximité ;
- › le financement de 28 sessions hebdomadaires de sport adapté pour des enfants des IME de Blagnac et Castelnau-d'Estrétefonds avec l'association Blagnac Aéro Pelote.

## Actualité environnementale

### Étude d'impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE)

Une des actions prévues dans le Plan de prévention du bruit dans l'environnement consistait à réaliser une EIAE pour étudier de nouvelles restrictions opérationnelles la nuit, considérant que le PPBE n'allait pas atteindre les objectifs fixés. Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présenté les conclusions de l'étude le 27 septembre 2024 en présence des élus, des acteurs sociaux-économiques, des professionnels de l'aéronautique et des associations de riverains. 4 scénarios ont été étudiés pour maîtriser en particulier le cœur de nuit. La préfecture a retenu le scénario 2 « sécurisé » qui propose notamment l'interdiction des vols au départ et le plafonnement des vols à l'arrivée basculant en cœur de nuit. Ainsi les compagnies se verraient attribuer un quota annuel de 400 vols en cœur de nuit en cas de retard.

La prochaine étape sera l'avis des ministres sur ce scénario, afin de proposer un nouvel arrêté qui sera soumis aux différentes instances.

### Une nette diminution des vols en cœur de nuit

En 2024, 954 vols (atterrissages et décollages) ont été comptabilisés entre minuit et 6 heures du matin (cœur de nuit) contre 1 236 sur l'année 2023, soit une baisse de 23 %. Concernant les vols commerciaux passagers, le volume a diminué de 855 en 2023 à 587 en 2024, soit une baisse de 31 %.

Au-delà de ce résultat global, le travail engagé par ATB avec les compagnies aériennes a également fait ses preuves pour les vols basculants. Le nombre de ces vols a respectivement diminué de 24 % et 26 % sur la saison été 2024 et sur l'année entière 2024.

Ce travail de longue haleine porte ses fruits. Pour le volume total de vols en cœur de nuit, 2024 affiche le meilleur résultat de ces 15 dernières années. Cette performance concrétise l'engagement constant d'ATB et des opérateurs aériens pour toujours mieux maîtriser les horaires des vols.

### Objectif « Net Zéro Émission » en 2029 !

En 2019, ATB signait la résolution Net 0 de l'ACI Europe et s'engageait à réduire au maximum ses émissions directes de gaz à effet de serre au plus tard en 2050. ATB a déposé sa feuille de route pour atteindre le zéro net dès 2029 sur ses émissions directes (scopes 1 et 2).

### Des carburants d'aviation durable (CAD ou SAF en anglais) délivrés à l'aéroport

La mise à disposition de carburant d'aviation durable sur l'aéroport à compter du mois de mars 2024, a été la première étape majeure pour le projet ICEO (Initiative carburant durable en Occitanie).

L'aéroport a assuré en 2024 l'approvisionnement de plus de 1 350 m<sup>3</sup> de CAD et ambitionne de renforcer le flux logistique de ses opérations pour dépasser l'objectif des mandats européens fixé à 2 % pour 2025.

L'annonce d'easyJet d'opérer la liaison entre Toulouse et Bristol avec du CAD dès le mois de novembre, ainsi que l'utilisation début 2025 de CAD sur la navette Airbus entre Toulouse et Hambourg, opérée par Volotea, témoignent de l'engagement concret de compagnies aériennes d'accompagner ICEO dans l'atteinte des objectifs fixés.

## **1.6. Activité de recherche et développement**

ATB n'a pas exercé d'activité de recherche et développement en 2024.

# 2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

(groupe et ATB)

## 2.1. Trafic

Bien que le développement du trafic international se confirme, le trafic devrait être au global en légère décroissance en 2025 compte-tenu de la fermeture à partir d'avril de la base easyJet et donc de la réduction du réseau de destinations.

De plus, l'augmentation de la taxe sur les billets d'avions à partir de mars 2025 devrait également agir défavorablement sur la demande de transport aérien.

## 2.2. Activités commerciales

Les activités commerciales vont poursuivre leurs adaptations de gammes de produits pour être plus en phase avec les passagers voyageant pour motif loisir. De plus, de nombreuses opérations « petits prix » et « produits locaux » seront organisées pour séduire plus encore les passagers.

Le lancement de la nouvelle offre de restauration au salon La Croix du Sud devrait attirer davantage de passagers en 2025, avec notamment des ventes directes via la nouvelle plateforme e-commerce sur notre site internet.

## 2.3. Activités immobilières/diversification

### Développement d'un premier projet serviciel au sein du futur quartier Héméra

Afin de soutenir le développement du futur quartier Héméra, le développement d'un pôle tertiaire constitue un enjeu important dans la mesure où il aura vocation à apporter des services aux sociétés déjà implantées dans son environnement proche.

Dans ce contexte et afin de répondre aux attentes exprimées par les différentes clientèles implantées dans la zone de chalandise, ATB a lancé une consultation sur l'implantation d'un ensemble immobilier hôtelier conjuguant hébergement et restauration.

### Schéma d'aménagement Blagnac 3

L'année 2024 a permis de dégager les différentes potentialités d'aménagement de cette vaste emprise foncière, d'une contenance totale de 28 hectares, dédiée à l'industrie aéronautique, à la haute technologie ou encore à la production d'énergies renouvelables.

L'année 2025 sera consacrée à la commercialisation active des différentes emprises foncières.

## Rénovation du patrimoine et développement immobilier industriel

ATB et le groupe WFS ont signé en fin d'année 2024, une convention en l'état futur d'achèvement portant sur une rénovation lourde de la gare de fret. Cette opération, dont le chantier sera réalisé entre 2026 et 2028, permettra aux acteurs de la filière de développer de nouveaux services sur différents types de marchandises - agro-alimentaire, pharmacie, produits de valeur, etc. - mais aussi de convertir une part significative du fret routier en fret aérien.

Cette opération de rénovation fera l'objet d'une certification environnementale de type BREEAM.

D'autres opérations sont en cours de développement afin de soutenir la filière industrielle aéronautique.

## Accélération du développement du photovoltaïque

Une seconde centrale photovoltaïque de 8,3 MWc, pour injection sur le marché, sera opérationnelle sur le parc autos P6 à l'automne 2025.

En 2025 également, sera réalisée la solarisation de la toiture du bâtiment industriel loué à la société FedEx.

Par ailleurs, ATB a sélectionné le groupement constitué de la société Sun'R et de l'AREC Occitanie pour développer, concevoir, réaliser et exploiter un ensemble de centrales photovoltaïques en zone côté piste.

Ce projet vertueux, dont le potentiel total dépasserait 60 MWc, valorisera les délaissés en zone côte piste et renforcera l'inclusion de l'aéroport au sein de son territoire.

Considérant les différents jalons de développement du projet, la mise en service des différentes centrales sera échelonnée entre 2026 et 2028.

## 2.4. RSE

### Plan de déploiement de la stratégie RSE

En lien avec la raison d'être et le plan stratégique CARE 2021-2025, ATB a consolidé sa stratégie RSE et a défini 4 axes :

- › créer de la valeur partagée avec nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs en répondant aux besoins de déplacement avec l'exigence de durabilité ;
- › déployer une politique sociale responsable valorisant les compétences, le dialogue et le bien-être ;
- › accélérer la transition énergétique et améliorer notre empreinte environnementale ;
- › participer au développement économique et social des territoires en intégrant les attentes sociétales.

## 3 Autres informations relatives à la société ATB

### 3.1. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

### 3.2. Distribution de dividendes

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- › exercice clos le 31 décembre 2023, 29 671 040 €, soit 200,48 € par action ;
- › exercice clos le 31 décembre 2022, pas de distribution ;
- › exercice clos le 31 décembre 2021, pas de distribution.

### 3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

| (en milliers d'euros)  | Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu |              |               |               |                  |                        | Article D. 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu |              |               |               |                  |                        |
|--|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
|  | 0 jour (facultatif)  | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (facultatif)  | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| <b>(A) tranches de retard de paiement</b>  |  |              |               |               |                  |                        |  |              |               |               |                  |                        |
| Nombre de factures concernées  |  |              |               |               |                  |                        |  |              |               |               |                  |                        |
| Montant total des factures concernées TTC  |  | - 193        | - 41          | - 2           | - 176            | - 412                  |  | 1 616        | 1 928         | 49            | 77               | 3 670                  |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice  |  | 0,24 %       | 0,05 %        | 0,00 %        | 0,22 %           | 0,52 %                 |  |              |               |               |                  |                        |
| Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice  |  |              |               |               |                  |                        |  | 1,19 %       | 1,42 %        | 0,04 %        | 0,06 %           | 2,71 %                 |
| <b>NA</b>  |  |              |               |               |                  |                        |  |              |               |               |                  |                        |
| Nombre de factures exclues   |  |              | 142           |               |                  |                        |  |              |               | 178           |                  |                        |
| Montant des factures exclues   |  |              | 4 278 455     |               |                  |                        |  |              |               | 187 000       |                  |                        |
| <b>(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)</b> |  |              |               |               |                  |                        |  |              |               |               |                  |                        |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement   | Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.                   |              |               |               |                  |                        | Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.   |              |               |               |                  |                        |

### 3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 17 K€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 4 K€.

### 3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

| (en milliers d'euros, sauf mention contraire)                        | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>I. situation financière en fin d'exercice</b>                     |            |            |            |            |            |
| a) Capital social  | 148        | 148        | 148        | 148        | 148        |
| b) Nombre d'actions émises   | 148 000    | 148 000    | 148 000    | 148 000    | 148 000    |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                      | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>II. situation financière en fin d'exercice</b>                    |            |            |            |            |            |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                     | 79 036     | 84 773     | 125 186    | 148 105    | 153 452    |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions                | 4 918      | 16 299     | 39 132     | 44 260     | 46 906     |
| c) Impôt sur les bénéfices   | - 336      | 0          | 1 754      | 2 397      | 5 481      |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions     | 5 254      | 16 299     | 37 378     | 41 863     | 41 425     |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions                | - 12 754   | - 5 624    | 12 030     | 15 763     | 17 010     |
| f) Montants des bénéfices distribués                                 | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| g) Participation des salariés  | 0          | 0          | 227        | 350        | 1 204      |
| <b>III. résultat des opérations réduit à une seule action (en €)</b> |            |            |            |            |            |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements                   | 35,50      | 110,13     | 252,55     | 282,86     | 279,90     |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions                | - 86,18    | - 38,00    | 81,29      | 106,51     | 114,93     |
| c) Dividende versé à chaque action                                   | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>IV. personnel</b>   |            |            |            |            |            |
| a) Nombre de salariés  | 309        | 301        | 284        | 282        | 286        |
| b) Montant de la masse salariale                                     | 10 754     | 11 240     | 13 194     | 15 765     | 16 016     |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux         | 7 267      | 5 385      | 7 782      | 9 388      | 9 045      |

# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle  
statuant sur les comptes  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2024

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. les modalités d'exercice de la direction générale;
2. la(les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale;
3. l'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

## **1. Les modalités d'exercice de la direction générale**

Cette disposition, concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration, est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

## **2. La(les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale**

En application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2I, ATBDH, ATBDI, ATB SO 1, ATB ENR 1 ou ATB EM.

## **3. L'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital**

Le directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

## Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du conseil de surveillance du 26 mars 2025, le directoire a présenté ces documents et le rapport du comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2024 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, le trafic est stable avec 7,84 millions de passagers, et reste en repli de 18,5 % par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 161 millions d'euros, en croissance de 3,8 % par rapport à 2024 et dépasse pour la première fois le niveau d'avant crise (160,6 millions d'euros en 2019).

Les coûts opérationnels avant amortissements s'élèvent à 106 millions d'euros contre 102,6 millions d'euros en 2023.

L'EBITDA de l'exercice s'élève à 55 millions d'euros et le résultat net est un bénéfice de 18,9 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les comptes consolidés.

Le conseil de surveillance a pris acte du bilan positif de l'activité aérienne en cœur de nuit, fruit d'un travail mené en étroite collaboration entre les équipes de l'aéroport et les compagnies aériennes concernées, sur la base d'une programmation volontariste. Les vols en cœur de nuit ont baissé de 23 % par rapport à 2024.

Le conseil de surveillance a noté avec satisfaction que l'aéroport continue de se positionner tout en haut du classement ASQ/ACI (Airport Council International) des aéroports français en termes de satisfaction clients, récompensant la constance de ses engagements et le professionnalisme de ses équipes et de ses partenaires au service d'une plateforme accueillante, performante et engagée.

En 2024, l'aéroport a poursuivi ses investissements pour améliorer l'expérience passager, gagner en performance opérationnelle et accélérer sa décarbonation. De plus, le plan stratégique a continué à être déployé avec de nombreuses réalisations, témoignant de l'ambition de l'entreprise de continuer à se transformer pour préparer l'avenir et affronter avec succès les enjeux majeurs qui se profilent dès 2025.

**2024**

# États financiers consolidés

IFRS



# sommaire

|  |           |  |           |
|--|-----------|--|-----------|
| <b>1 État de la situation financière</b>   | <b>38</b> | 5.5. Actifs financiers   | <b>53</b> |
|  |           | 5.6. Clients et comptes rattachés  | <b>54</b> |
|  |           | 5.7. Autres actifs courants et non-courants                              | <b>55</b> |
|  |           | 5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie                              | <b>56</b> |
| <b>2 État du résultat global consolidé</b>   | <b>39</b> | 5.9. Composition du capital et autres réserves                           | <b>56</b> |
|  |           | 5.10. Emprunts et dettes financières                                     | <b>57</b> |
|  |           | 5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture         | <b>59</b> |
| <b>3 Tableau de variations des capitaux propres consolidés</b>                                     | <b>40</b> | 5.12. Engagements de retraite et assimilés                               | <b>60</b> |
|  |           | 5.13. Provision pour risques et charges                                  | <b>62</b> |
| <b>4 Tableau des flux de trésorerie</b>  | <b>41</b> | 5.14. Impôts courants et différés  | <b>63</b> |
|  |           | 5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants            | <b>64</b> |
| <b>5 Notes annexes aux comptes consolidés</b>  | <b>42</b> | 5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers     | <b>65</b> |
| 1. Présentation du groupe  | <b>42</b> | 6. Information relative à l'état du résultat global consolidé            | <b>66</b> |
| 2. Déclaration de conformité   | <b>42</b> | 6.1. Ventilation des revenus   | <b>66</b> |
| 3. Base de préparation des états financiers consolidés   | <b>42</b> | 6.2. Services extérieurs   | <b>67</b> |
| 3.1. Référentiel IFRS  | <b>43</b> | 6.3. Charges de personnel  | <b>67</b> |
| 3.2. Estimations comptables  | <b>43</b> | 6.4. Impôts et taxes   | <b>68</b> |
| 3.3. Méthodes de consolidation   | <b>44</b> | 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation           | <b>68</b> |
| 3.4. Périmètre de consolidation  | <b>45</b> | 6.6. Autres produits et charges  | <b>68</b> |
| 4. Faits caractéristiques de l'exercice  | <b>47</b> | 6.7. Coût de l'endettement financier                                     | <b>69</b> |
| 5. Information relative à l'état de situation financière consolidée                                | <b>48</b> | 6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt                             | <b>69</b> |
| 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles  | <b>48</b> | 7. Engagement hors bilan   | <b>71</b> |
| 5.2. Immeubles de placement  | <b>51</b> | 7.1. Transactions avec les parties liées                                 | <b>72</b> |
| 5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement | <b>52</b> | 7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales         | <b>72</b> |
| 5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence   | <b>53</b> | 7.3. Publicité des honoraires des CAC                                    | <b>72</b> |
|  |           | <b>6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b> | <b>73</b> |

# 1 État de la situation financière

## Actif

| (en milliers d'euros)                                 | Notes                | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|---|----------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles                         | <a href="#">5.1</a>  | 1 062          | 919            |
| Immobilisations corporelles                           | <a href="#">5.1</a>  | 236 979        | 232 029        |
| Immeubles de placement                                | <a href="#">5.2</a>  | 43 878         | 47 341         |
| Participations dans les sociétés mises en équivalence | <a href="#">5.4</a>  | 4 281          | 3 885          |
| Autres actifs financiers non courants                 | <a href="#">5.5</a>  | 1 286          | 1 363          |
| Autres actifs non courants                            | <a href="#">5.7</a>  | 110            | 215            |
| Impôts différés actifs                                | <a href="#">5.14</a> | (0)            | (0)            |
| <b>Actifs non courants</b>                            |                      | <b>287 596</b> | <b>285 752</b> |
| Clients et comptes rattachés                          | <a href="#">5.6</a>  | 20 642         | 20 774         |
| Autres créances courantes                             | <a href="#">5.7</a>  | 48 795         | 49 023         |
| Autres actifs financiers courants                     | <a href="#">5.5</a>  | 598            | 5 089          |
| Actifs d'impôts exigibles                             | <a href="#">5.14</a> | -              | -              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie               | <a href="#">5.8</a>  | 67 421         | 91 471         |
| <b>Actifs courants</b>                                |                      | <b>137 455</b> | <b>166 357</b> |
| <b>Total actifs</b>                                   |                      | <b>425 052</b> | <b>452 109</b> |

## Passif

| (en milliers d'euros)                        | Notes                | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|--|----------------------|----------------|----------------|
| Capital social                               | <a href="#">5.9</a>  | 148            | 148            |
| Primes liées au capital                      | <a href="#">5.9</a>  | -              | -              |
| Réserves consolidées et résultat net         | <a href="#">5.9</a>  | 109 128        | 119 850        |
| Autres éléments de capitaux propres          | <a href="#">5.9</a>  | (746)          | 280            |
| <b>Capitaux propres – part du groupe</b>     |                      | <b>108 530</b> | <b>120 279</b> |
| Intérêts minoritaires                        | <a href="#">5.9</a>  | -              | -              |
| <b>Capitaux propres</b>                      |                      | <b>108 530</b> | <b>120 279</b> |
| Emprunts et dettes financières à long terme  | <a href="#">5.10</a> | 103 481        | 128 610        |
| Provisions non courantes                     | <a href="#">5.13</a> | 69 498         | 64 929         |
| Autres passifs non courants                  | <a href="#">5.15</a> | 27 741         | 28 329         |
| Impôts différés passifs                      | <a href="#">5.14</a> | 14 690         | 14 609         |
| <b>Passifs non courants</b>                  |                      | <b>215 410</b> | <b>236 478</b> |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | <a href="#">5.15</a> | 18 834         | 19 245         |
| Autres dettes courantes                      | <a href="#">5.15</a> | 37 663         | 35 452         |
| Emprunts et dettes financières à court terme | <a href="#">5.10</a> | 41 493         | 40 048         |
| Provisions courantes                         | <a href="#">5.13</a> | -              | -              |
| Passifs d'impôt exigible                     | <a href="#">5.14</a> | 3 121          | 608            |
| <b>Passifs courants</b>                      |                      | <b>101 112</b> | <b>95 353</b>  |
| <b>Total capitaux propres et passifs</b>     |                      | <b>425 052</b> | <b>452 109</b> |

## 2 État du résultat global consolidé

| (en milliers d'euros)  | Notes               | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|--|---------------------|----------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires                                      | <a href="#">6.1</a> | 160 976        | 155 082        |
| Charges externes   | <a href="#">6.2</a> | (70 934)       | (69 255)       |
| Charges de personnel   | <a href="#">6.3</a> | (25 871)       | (25 185)       |
| Impôts et taxes  | <a href="#">6.4</a> | (8 811)        | (8 267)        |
| Dotations nettes aux amortissements                                    | <a href="#">6.5</a> | (27 822)       | (26 549)       |
| Dotations nettes aux provisions  | <a href="#">6.5</a> | (274)          | 175            |
| Autres produits d'exploitation   | <a href="#">6.6</a> | 760            | 738            |
| Autres charges d'exploitation  | <a href="#">6.6</a> | (860)          | (832)          |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                   |                     | <b>27 164</b>  | <b>25 908</b>  |
| Autres produits (charges) opérationnels                                | <a href="#">6.6</a> | (139)          | (126)          |
| <b>Résultat opérationnel</b>   |                     | <b>27 025</b>  | <b>25 782</b>  |
| Coût de l'endettement financier brut                                   | <a href="#">6.7</a> | (5 430)        | (3 431)        |
| Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie                   | <a href="#">6.7</a> | 2 848          | 1 903          |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                             |                     | <b>(2 582)</b> | <b>(1 528)</b> |
| Autres produits financiers   | <a href="#">6.7</a> | 189            | 364            |
| Autres charges financières   | <a href="#">6.7</a> | (104)          | (106)          |
| Charge d'impôt   | <a href="#">6.8</a> | (6 427)        | (6 166)        |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence           | <a href="#">6.3</a> | 848            | 637            |
| <b>Résultat net</b>  |                     | <b>18 948</b>  | <b>18 983</b>  |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture                     |                     | (989)          | (124)          |
| Réévaluation des actifs disponibles à la vente                         |                     | –              | –              |
| <b>Éléments recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b>     |                     | <b>(989)</b>   | <b>(124)</b>   |
| Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies          |                     | (38)           | (161)          |
| <b>Éléments non recyclables ultérieurement en résultat<sup>1</sup></b> |                     | <b>(38)</b>    | <b>(161)</b>   |
| Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres   |                     | (1 026)        | (286)          |
| <b>Résultat global</b>   |                     | <b>17 922</b>  | <b>18 697</b>  |
| <b>Résultat net</b>  |                     | <b>18 948</b>  | <b>18 983</b>  |
| Part des intérêts minoritaires   |                     | –              | –              |
| Part du groupe   |                     | 18 948         | 18 983         |
| <b>Résultat global</b>   |                     | <b>17 922</b>  | <b>18 697</b>  |
| Part des intérêts minoritaires   |                     | –              | –              |
| Part du groupe   |                     | 17 922         | 18 697         |
| <b>Résultat net par action – part du groupe</b>                        |                     |                |                |
| Résultat net de base par action (en euros)                             |                     | 128            | 128            |

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

### 3 Tableau de variations des capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros)                            | Capital | Primes liées au capital | Réserves consolidées et résultat net | Autres éléments de capitaux propres |                            | Part du groupe | Intérêts minoritaires | Total    |
|--|---------|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|----------------|-----------------------|----------|
|  |         |                         |                                      | Réserves de juste valeur            | Gains et pertes actuariels |                |                       |          |
| 01/01/2023                                       | 148     | -                       | 100 868                              | 484                                 | 82                         | 101 582        | -                     | 101 582  |
| Autres éléments du résultat global de la période | -       | -                       | -                                    | (124)                               | (161)                      | (286)          | -                     | (286)    |
| Résultat net de la période                       | -       | -                       | 18 983                               | -                                   | -                          | 18 983         | -                     | 18 983   |
| Distribution de dividendes                       | -       | -                       | -                                    | -                                   | -                          | -              | -                     | -        |
| Autres   | -       | -                       | -                                    | -                                   | -                          | -              | -                     | -        |
| 31/12/2023                                       | 148     | -                       | 119 851                              | 359                                 | (79)                       | 120 279        | -                     | 120 279  |
| 01/01/2024                                       | 148     | -                       | 119 851                              | 359                                 | (79)                       | 120 279        | -                     | 120 279  |
| Autres éléments du résultat global de la période | -       | -                       | -                                    | (989)                               | (38)                       | (1 026)        | -                     | (286)    |
| Résultat net de la période                       | -       | -                       | 18 948                               | -                                   | -                          | 18 948         | -                     | 18 948   |
| Distribution de dividendes                       | -       | -                       | (29 671)                             | -                                   | -                          | (29 671)       | -                     | (29 671) |
| Autres   | -       | -                       | -                                    | -                                   | -                          | -              | -                     | -        |
| 31/12/2024                                       | 148     | -                       | 109 128                              | (629)                               | (117)                      | 108 530        | -                     | 108 530  |

## 4 Tableau des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros)  | 2024     | 2023     |
|--|----------|----------|
| Résultat net consolidé   | 18 948   | 18 983   |
| Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité                                  |          |          |
| Résultat des sociétés mises en équivalence   | (848)    | (637)    |
| Dotations nettes aux amortissements & provisions   | 27 904   | 26 471   |
| Résultat de cessions d'actifs non courants   | 139      | 126      |
| Charge d'impôt   | 6 427    | 6 166    |
| Coût de l'endettement net payé   | 2 494    | 1 200    |
| Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants, intérêts et impôt | 55 064   | 52 308   |
| Variation du BFR lié à l'activité  | (2 267)  | (4 739)  |
| Impôt payé   | (3 475)  | (4 112)  |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité   | 49 323   | 43 457   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles   | (21 704) | (16 860) |
| Acquisition des autres actifs financiers   | –        | (81)     |
| Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles   | 492      | 192      |
| Produits des cessions des autres actifs  | –        | –        |
| Dividendes reçus   | 451      | –        |
| Remboursement des avances et prêts consentis   | –        | –        |
| Autres mouvements de trésorerie  | (0)      | 25       |
| Intérêts nets perçus   | (421)    | 275      |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement   | (21 181) | (16 448) |
| Encaissements provenant d'emprunt à long terme   | –        | 87 698   |
| Remboursement d'emprunts à long terme  | (25 366) | (81 304) |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère  | (29 671) | –        |
| Remboursement des autres dettes financières  | (1 151)  | (1 086)  |
| Autres mouvements de trésorerie  | 1 342    | (194)    |
| Coût de l'endettement net payé   | (2 346)  | (939)    |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement   | (57 192) | 4 176    |
| Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie   | (29 050) | 31 185   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture <sup>1</sup>   | 96 471   | 65 285   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture <sup>2</sup>  | 67 421   | 96 471   |
| <sup>1</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA   | 11 638   | 10 288   |
| <sup>2</sup> dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA   | 13 030   | 11 638   |

# 5 Notes annexes aux comptes consolidés

## 1. Présentation du groupe

Le groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (groupe ATB) exploite et développe l'Aéroport Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

## 2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice 2024 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm).

## 3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 lors de sa séance du 25 février 2025. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2025.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2024 et couvrent une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2023.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du groupe et de ses filiales.

### 3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2024, applicables à compter de 2024 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2023.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. Les amendements à IAS 1, IFRS 7 et IFRS 16 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

L'entrée en vigueur de « Pilier 2 » (régime d'imposition minimal sur les bénéficiaires pour les grandes entreprises multinationales) n'a pas d'incidence sur le groupe.

### 3.2. Estimations comptables

- › La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :
- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. [5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles](#));
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. [5.12. Engagements de retraite et assimilés](#));
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. [5.13. Provision pour risques et charges](#));
- › les provisions pour risques et charges (cf. [5.13. Provision pour risques et charges](#)).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

### 3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

### 3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation est le suivant :

| Sociétés   | SIREN       | % intérêts | % contrôle | Méthode de consolidation |
|--|-------------|------------|------------|--------------------------|
| Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)  | 493 292 403 | Mère       | Mère       | Société consolidante     |
| Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i) | 528 552 862 | 100 %      | 100 %      | Intégration globale      |
| Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)               | 808 438 253 | 100 %      | 100 %      | Intégration globale      |
| Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI)             | 904 638 608 | 100 %      | 100 %      | Intégration globale      |
| Aéroport Toulouse-Blagnac Énergie Renouvelable 1 (ATB ENR1)            | 922 477 351 | 100 %      | 100 %      | Intégration globale      |
| Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1 (ATB SO 1)                         | 922 477 401 | 100 %      | 100 %      | Intégration globale      |
| Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur (ATB EM)                       | 982 467 987 | 100 %      | 100 %      | Intégration globale      |
| Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)          | 797 678 604 | 39 %       | 39 %       | Mise en équivalence      |

#### Détail des activités

**ATBD2i** : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui porte une activité d'immobilier industriel depuis 2015, avec principalement la location de hangars de peinture d'avions.

**ATBDH** : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Le premier hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

**ATBDI** : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier, filiale créée en octobre 2021 dont l'objet est de participer au développement de projets immobiliers sur la concession.

**ATB SO 1** : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1, filiale à 100 % d'ATBDI créée en décembre 2022 dont l'objet est l'acquisition d'un ensemble immobilier de bureau située dans la zone dite « Blagnac 1 ».

**ATB ENR 1** : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Énergie Renouvelable 1, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2022 pour assurer le développement de système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.

**ATB EM** : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Essais Moteur, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2023 pour assurer l'exploitation d'un banc d'essai moteur situé au sein de la concession.

**SETFA** : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, société associée au sein du groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Francazal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.

## 4. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2024 affiche une relative stabilité :

- › le trafic aérien 2024, de 7,8 millions de passagers, qui représente 81,5 % du trafic 2019, est stable par rapport à l'exercice précédent; l'évolution de la structure du trafic se confirme, elle progresse à l'international et au sein de l'espace Schengen, avec une part croissante des compagnies low-costs;
- › le chiffre d'affaires de 160976 k€ augmente de 3,8 % tiré par les revenus extra-aéronautiques qui progressent de 5,4 %, soit 4 M€;
- › malgré les efforts de maîtrise des coûts et la baisse des tarifs de l'électricité, l'effet de l'inflation en particulier sur la sous-traitance aéroportuaire conduit à une augmentation des coûts opérationnels de 3,5 %;
- › le résultat opérationnel courant de 27 164 k€ affiche une progression sensible de 4,8 %;
- › le programme d'investissements est recentré sur l'efficacité opérationnelle, la digitalisation, la qualité de service, la sécurité et la conformité réglementaire, avec essentiellement des investissements de renouvellement des infrastructures et installations existantes, à l'exception de la construction d'une centrale photovoltaïque en ombrière sur le parc P5 dont la production sera destinée à de l'autoconsommation.

Par ailleurs, l'exercice 2024 est également marqué par :

- › le premier remboursement des avances versées par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité sur la période 2020-2022 dans le contexte de la crise covid. Le montant du remboursement s'élève à 2131 k€;
- › la signature de trois avenants aux conventions d'avances précédentes qui permettent à ATB de rééchelonner le reliquat des avances par un allongement de maturité de 5 ans;
- › le dernier report des déficits constatés sur les exercices 2020 et 2021 à hauteur de 2379 k€;
- › la mise en place d'une couverture de taux sur le financement durable contracté en 2023, valorisée à - 1.255 k€ au 31 décembre 2024.

## 5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

### 5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

| Nature des biens  | Durées      |
|---|-------------|
| Logiciels informatiques                                       | 1 à 10 ans  |
| Constructions   |             |
| › Gros œuvre  | 46 ans      |
| › Clos couvert  | 40 à 46 ans |
| › Second œuvre  | 10 à 20 ans |
| › Lot technique   | 10 à 25 ans |
| Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions | 10 à 46 ans |
| Voiries et parkings   | 10 à 46 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 10 à 30 ans |
| Autres immobilisations corporelles                            | 5 à 10 ans  |

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, faisant suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il convient de se référer au paragraphe [5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement.](#)

| (en milliers d'euros)                  | Immo. incorporelles | Terrains | Constructions sur sol d'autrui | Installations techniques/outillage | Autres  | Immo. en cours | Droits d'utilisation | Total     |
|--|---------------------|----------|--------------------------------|------------------------------------|---------|----------------|----------------------|-----------|
| <b>Valeur brute</b>                    |                     |          |                                |                                    |         |                |                      |           |
| Au 31 décembre 2023                    | 8 513               | 3 440    | 494 698                        | 28 281                             | 11 495  | 15 869         | 13 288               | 575 583   |
| Acquisitions                           | 79                  | -        | 3 355                          | 637                                | 172     | 21 404         | -                    | 25 648    |
| Mises en service                       | 551                 | -        | 8 146                          | 2 400                              | 247     | (11 344)       | -                    | -         |
| Mises au rebut/Cessions                | (134)               | -        | (3 521)                        | (868)                              | (212)   | -              | -                    | (4 736)   |
| Subventions reçues                     | -                   | -        | -                              | -                                  | -       | -              | -                    | -         |
| Au 31 décembre 2024                    | 9 008               | 3 440    | 502 678                        | 30 450                             | 11 702  | 25 930         | 13 288               | 596 496   |
| <b>Amortissements/pertes de valeur</b> |                     |          |                                |                                    |         |                |                      |           |
| Au 31 décembre 2023                    | (7 593)             | (749)    | (301 282)                      | (19 032)                           | (7 078) | -              | (6 900)              | (342 635) |
| Amortissements                         | (487)               | (94)     | (15 728)                       | (2 024)                            | (1 117) | -              | (572)                | (20 021)  |
| Pertes de valeur                       | -                   | -        | 97                             | -                                  | -       | -              | -                    | 97        |
| Mises au rebut/Cessions                | 134                 | -        | 2 890                          | 868                                | 212     | -              | -                    | 4 105     |
| Au 31 décembre 2024                    | (7 945)             | (843)    | (314 022)                      | (20 188)                           | (7 983) | -              | (7 472)              | (358 454) |
| <b>Valeur nette</b>                    |                     |          |                                |                                    |         |                |                      |           |
| Au 31 décembre 2023                    | 919                 | 2 690    | 193 416                        | 9 248                              | 4 417   | 15 869         | 6 388                | 232 949   |
| Au 31 décembre 2024                    | 1 062               | 2 597    | 188 656                        | 10 262                             | 3 719   | 25 930         | 5 816                | 238 042   |

### 5.1.1. Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 25 648 k€ pour l'exercice 2024. Les plus significatives concernent :

- › l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking P5 pour 6 789 k€;
- › l'aménagement des portes d'embarquement du Hall C pour 1 476 k€;
- › la réfection des enrobés sur le parking P5 pour 1 452 k€;
- › la rénovation du bâtiment industriel 16 pour 1 414 k€;
- › les travaux de réfection du système de désenfumage des Halls B et C de l'aérogare pour 1 358 k€;
- › la réhabilitation de la voie réservée aux pompiers pour 1 226 k€;
- › le renouvellement des mâts d'éclairage des parkings des avions pour 1 126 k€;
- › l'achat de wagonnets pour le système de tri des bagages pour 891 k€;
- › le remplacement des équipements de contrôles et de signalisation des systèmes de sécurité incendie pour 871 k€;
- › la réfection des taxiways N1-P10 pour 841 k€;
- › la rénovation des systèmes de chauffage et de ventilation de l'aérogare pour 676 k€;
- › le changement du groupe froid et de la tour aérofrigorante du bâtiment 7 pour 579 k€.

Les immobilisations en cours mises en service en 2024 s'établissent à 11 344 k€ avec principalement :

- › le renouvellement des mâts d'éclairage des parkings des avions pour 1 922 k€;
- › la rénovation du bâtiment industriel 16 pour 984 k€;
- › l'achat de wagonnets pour le système de tri des bagages pour 762 k€;
- › la réhabilitation de la voie réservée aux pompiers pour 756 k€.

### 5.1.2. Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2024 sur une valeur brute de 4736 k€ et une valeur nette de 470 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs aux travaux de réfection des taxiways N1-P10 (292 k€) et la reprise de l'éclairage du Hall D (74 k€).

### 5.1.3. Subventions d'investissement

Le groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2024, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 2846 k€.

### 5.1.4. Contrats de location IFRS 16

Le groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le groupe est preneur, hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement assimilés à des contrats de location simple, en application d'IAS 17, en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liées à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location-financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- › l'actif sous-jacent est de faible valeur; le seuil retenu pour cette catégorie est une valeur à neuf de 5 k€;
- › la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste dette liée aux contrats de location (cf. [5.10.4. Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location](#)). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

| (en milliers d'euros)                     | Installations techniques | Matériel de transport | Matériel informatique | Total   |
|---|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---------|
| Valeur nette au 31/12/2023                | 5 578                    | 679                   | 131                   | 6 388   |
| Investissements                           | –                        | –                     | –                     | –       |
| Amortissements et dépréciations           | (249)                    | (282)                 | (40)                  | (572)   |
| Valeur nette au 31/12/2024                | 5 328                    | 397                   | 90                    | 5 816   |
| Valeur brute                              | 9 831                    | 2 642                 | 815                   | 13 288  |
| Cumul des amortissements et dépréciations | (4 253)                  | (1 962)               | (685)                 | (6 900) |

## 5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers. Il convient de se référer au : [5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement.](#)

| (en milliers d'euros)                  | Constructions sur sol d'autrui | Immo. en cours | Total    |
|--|--------------------------------|----------------|----------|
| <b>Valeur brute</b>                    |                                |                |          |
| Au 31 décembre 2023                    | 66 847                         | –              | 66 847   |
| Acquisitions                           | –                              | –              | –        |
| Mises en service                       | –                              | –              | –        |
| Mises au rebut/Cessions                | –                              | –              | –        |
| Au 31 décembre 2023                    | 66 847                         | –              | 66 847   |
| <b>Amortissements/pertes de valeur</b> |                                |                |          |
| Au 31 décembre 2023                    | (19 507)                       | –              | (19 507) |
| Amortissements                         | (3 463)                        | –              | (3 463)  |
| Pertes de valeur                       | –                              | –              | –        |
| Mises au rebut/Cessions                | –                              | –              | –        |
| Au 31 décembre 2024                    | (22 970)                       | –              | (22 970) |
| <b>Valeur nette</b>                    |                                |                |          |
| Au 31 décembre 2023                    | 47 341                         | –              | 47 341   |
| Au 31 décembre 2024                    | 43 878                         | –              | 43 878   |

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification.

### 5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur surviennent.

Les tests de dépréciation sont réalisés pour chaque actif identifiable ou à défaut au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du groupe à savoir le périmètre de la concession aéroportuaire et les activités de diversification de développement immobilier.

Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La valeur recouvrable est estimée avant service de la dette au coût moyen pondéré du capital sur la base des flux de trésorerie revus pour tenir compte de l'ensemble des éléments connus à date.

Les situations conjuguées de la chute du trafic aérien consécutive à la crise sanitaire et des résultats dégagés par les sociétés du groupe notamment affectés par la baisse des revenus aéronautiques et extra-aéronautiques constituent un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur les UGT du groupe ATB ainsi que sur certains actifs pris individuellement et n'ont pas conduit à la constatation de dépréciation au cours de l'exercice.

Par ailleurs, une dépréciation d'un montant de 682 k€ a été comptabilisée en 2021 sur des coques de restauration situées dans l'aérogare, en lien avec le contexte sanitaire et la chute du trafic aérien. La reprise de cette dépréciation est étalée linéairement jusqu'en 2025, soit l'hypothèse initiale de date de recouvrement du trafic 2019.

## 5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2024 s'élève à 4 281 k€.

## 5.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente;
- › les prêts et créances au coût amorti;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat, ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

### Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

### Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros)                 | 31/12/2024   | 31/12/2023   |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Instruments financiers dérivés actifs | 111          | 189          |
| Prêts et créances nets                | 1 772        | 1 263        |
| Dépôts à terme                        | –            | 5 000        |
| <b>Total</b>                          | <b>1 883</b> | <b>6 452</b> |
| dont courant                          | 598          | 5 089        |
| dont non courant                      | 1 285        | 1 363        |

Au 31 décembre 2024, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

## 5.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients        | 20 630        | 20 754        |
| Clients douteux         | 187           | 290           |
| Cumul des dépréciations | (175)         | (269)         |
| <b>Total</b>            | <b>20 642</b> | <b>20 774</b> |

Le montant des provisions au 31 décembre 2024 est de 175 k€ contre 269 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2024 effectués au début de l'exercice 2025 sont conformes aux délais de règlement usuels.

## 5.7. Autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

| (en milliers d'euros)        | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes versés   | 1 176         | 1 599         |
| Créances sociales            | 19            | 5             |
| Créances fiscales            | 4 105         | 3 668         |
| Créance relative à la TS2    | 40 929        | 41 169        |
| Débiteurs divers             | 149           | 178           |
| Charges constatées d'avances | 2 526         | 2 619         |
| <b>Total</b>                 | <b>48 904</b> | <b>49 238</b> |
| dont courant                 | 48 795        | 49 023        |
| dont non courant             | 110           | 215           |

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

### 5.7.1. Créance relative à la taxe de sûreté et sécurité

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe sur le transport aérien de passagers – tarif de sûreté et sécurité (T2S) ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2024, les charges engagées sont supérieures aux versements perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 40 929 k€ contre 41 169 k€ au 31 décembre 2023. Cette situation est essentiellement due à des versements de la DGAC calculés sur la base d'un tarif de sûreté et de sécurité par passager en inadéquation avec le trafic.

Dans le but de soutenir les exploitants d'aéroports touchés par la crise du covid-19, des avances ont été versées par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité sur la période 2020-2022. Le montant global des avances s'élève à 29 825 k€ à fin 2024 (cf. [5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants](#)).

Des avenants aux conventions d'avances précédentes ont été signées en 2024, permettant de rééchelonner le reliquat des avances par un allongement de maturité de 5 ans.

## 5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

| (en milliers d'euros)                          | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|--|---------------|---------------|
| Dépôts à terme                                 | 39 000        | 65 000        |
| Disponibilités                                 | 28 421        | 26 471        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>67 421</b> | <b>91 471</b> |

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 8 030 k€ de disponibilités et 5 000 k€ de dépôt à terme relatifs à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

## 5.9. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

| (en milliers d'euros)                             | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|---|------------|------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions                    | 148        | 148        |
| Résultat net part du groupe (en milliers d'euros) | 18 948     | 18 983     |
| <b>Résultat de base par action (en euros)</b>     | <b>128</b> | <b>128</b> |
| <b>Résultat dilué par action (en euros)</b>       | <b>128</b> | <b>128</b> |

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du groupe s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros)           | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Réserves de la société mère ATB | 50 873         | 70 786         |
| › Réserve légale                | 15             | 15             |
| › Réserves réglementées         | 35             | 35             |
| › Autres réserves               | 50 823         | 70 736         |
| Réserves consolidées            | 39 306         | 30 082         |
| Résultat net part du groupe     | 18 948         | 18 983         |
| <b>Total</b>                    | <b>109 128</b> | <b>119 850</b> |

## 5.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

### 5.10.1. Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

| (en milliers d'euros)                          | 31/12/2024      | 31/12/2023      |
|--|-----------------|-----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit   | 99 652          | 124 904         |
| Dettes liées au contrat de location            | 1 367           | 2 500           |
| Dettes financières diverses                    | 1 207           | 1 207           |
| Instruments financiers dérivés actif           | (111)           | (189)           |
| Instruments financiers dérivés passif          | 1 255           | –               |
| <b>Endettement financier net à long terme</b>  | <b>103 370</b>  | <b>128 421</b>  |
| Emprunts auprès des établissements de crédit   | 25 251          | 24 891          |
| Dettes liées au contrat de location            | 1 138           | 1 156           |
| Dettes financières diverses                    | 1 324           | 1 377           |
| Dettes TNSA                                    | 12 938          | 11 543          |
| Intérêts courus non échus                      | 843             | 1 081           |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie         | (54 390)        | (84 832)        |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA    | (13 030)        | (11 638)        |
| <b>Endettement financier net à court terme</b> | <b>(25 928)</b> | <b>(56 423)</b> |
| <b>Endettement financier net global</b>        | <b>77 442</b>   | <b>71 998</b>   |

### 5.10.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

Le groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Cet emprunt a été souscrit au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. [5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture](#)).

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102300 k€ intégralement tiré et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020. Une tranche additionnelle de 30000 k€ a été souscrite en 2021 pour financer le programme d'investissement 2021-2022.

En 2023, deux nouvelles tranches ont été mises en place, comprenant d'une part le refinancement pour 69759 k€ du capital restant dû de l'une des deux tranches d'origine de 2016 (39759 k€) et de la tranche de 2021 (30000 k€) et d'autre part le financement du programme d'investissement 2023-2027, pour 75000 k€. Ce financement, d'un montant total de 144759 k€, a été souscrit au taux variable EUR3M assorti d'une marge indexée sur des critères environnementaux et sociaux.

Cet emprunt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé notamment dans le cas où les covenants financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2024, ATB respecte ses engagements.

Aucun nouveau tirage n'a été effectué au cours de l'exercice 2024.

Entre 2015 et 2020, le groupe a souscrit plusieurs emprunts à taux fixe au titre de ses activités de diversification pour un montant total de 47800 k€.

### 5.10.3. Dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 232 k€ en 2024, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 12938 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est versée sur un compte bancaire individualisé pour un montant de 8030 k€. Un placement de 5000 k€ a été effectué en 2024 sur lequel un produit à recevoir de 152 k€ est constaté au 31 décembre 2024.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2571 k€.

#### 5.10.4. Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

| (en milliers d'euros)                                  | À moins<br>d'1 an | Entre<br>1 et 5 ans | À plus<br>de 5 ans | Total |
|--|-------------------|---------------------|--------------------|-------|
| Au 31 décembre 2023                                    |                   |                     |                    |       |
| Paielements minimaux futurs<br>au titre de la location | 1 285             | 2 635               | –                  | 3 920 |
| Charges financières                                    | 134               | 130                 | –                  | 264   |
| Valeur actuelle nette de la dette                      | 1 151             | 2 505               | –                  | 3 655 |
| Au 31 décembre 2024                                    |                   |                     |                    |       |
| Paielements minimaux futurs<br>au titre de la location | 1 102             | 1 369               | –                  | 2 471 |
| Charges financières                                    | 86                | 45                  | –                  | 130   |
| Valeur actuelle nette de la dette                      | 1 016             | 1 325               | –                  | 2 340 |

#### 5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à – 1 144 k€ au 31 décembre 2024 contre 189 k€ au 31 décembre 2023. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Au cours de l'exercice 2023, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres, s'élève à – 1 133 k€ avant effet d'impôt.

## 5.12. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note [6.3. Charges de personnel](#).

Le groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuinaire indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et conformément à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19, le groupe étale l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, i.e. sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond et non à compter de sa date d'embauche

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Hypothèses de calcul             | Personnel salarié                                    |
|----------------------------------|--|
| Taux moyen de rotation           | dégressif en fonction de l'âge, de 3,6 % à 0 %       |
| Âge de départ en retraite        | 65 ans pour les cadres<br>65 ans pour les non-cadres |
| Table de survie                  | TH 17-19   |
| Taux d'augmentation des salaires | 3,25 %   |
| Taux d'actualisation             | 3,25 %   |

Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

| (en milliers d'euros)           | Hypothèse basse | Impact sur l'engagement | Hypothèse haute | Impact sur l'engagement |
|---------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| Taux d'actualisation<br>± 0,5 % | 2,75 %          | 145                     | 3,75 %          | (135)                   |

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2024 est de 15,7 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                | Dettes actuarielles |
|--------------------------------------|---------------------|
| <b>Au 31 décembre 2022</b>           | <b>2 981</b>        |
| Droits acquis au cours de l'exercice | 188                 |
| Droits des services passés           | (207)               |
| Prestations versées                  | (90)                |
| Charge d'intérêt                     | 106                 |
| Écarts actuariels de la période      | 224                 |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>           | <b>3 202</b>        |
| Droits acquis au cours de l'exercice | 217                 |
| Prestations versées                  | (446)               |
| Charge d'intérêt                     | 103                 |
| Écarts actuariels de la période      | 52                  |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>           | <b>3 128</b>        |

Le gain de 52 k€ au titre des écarts actuariels de la période est lié aux écarts d'expérience.

### 5.13. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

#### Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe sur le transport aérien de passagers – tarif de sûreté et sécurité, prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

| (en milliers d'euros) | Litiges | Passifs sociaux | Provision pour fin de concession | Total  |
|-----------------------|---------|-----------------|----------------------------------|--------|
| Au 31 décembre 2023   | 110     | 3 202           | 61 618                           | 64 929 |
| Augmentation/Dotation | 369     | 372             | 4 274                            | 5 015  |
| Diminution/Reprise    | -       | -               | -                                | -      |
| Utilisation           | -       | (446)           | -                                | (446)  |
| Au 31 décembre 2023   | 479     | 3 128           | 65 891                           | 69 498 |
| dont courant          |         |                 |                                  | -      |
| dont non courant      |         |                 |                                  | 69 498 |

Au 31 décembre 2024, les provisions pour litiges concernent quatre litiges sociaux. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnité pour fin de carrière (cf. note [5.12. Engagements de retraite et assimilés](#)).

La provision pour fin de concession s'élève à 65 891 k€ au 31 décembre 2024 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie des immobilisations en fin de concession.

## 5.14. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros)               | 31/12/2024 | Impact résultat | Impact capitaux propres | 31/12/2023 |
|-------------------------------------|------------|-----------------|-------------------------|------------|
| Engagements sociaux                 | (796)      | 33              | (14)                    | (815)      |
| Instruments financiers dérivés      | (295)      | -               | (344)                   | 49         |
| Caducité et provisions associées    | 12 531     | (121)           | -                       | 12 652     |
| Subventions d'investissement        | 1 652      | (25)            | -                       | 1 677      |
| Contrats de location                | 905        | 124             |                         | 781        |
| Déficit fiscal reportable           | 107        | 789             |                         | (682)      |
| Plus-value à court-terme            | 216        | (27)            | -                       | 243        |
| Capitalisation des frais financiers | 588        | (43)            | -                       | 631        |
| Autres                              | (219)      | (292)           | -                       | 73         |
| Impôts différés                     | 14 689     | 437             | (359)                   | 14 609     |

Au 31 décembre 2024, l'impôt exigible est un passif de 3 121 k€ contre 608 k€ pour l'exercice précédent.

## 5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants

Les fournisseurs et autres passifs courants et non-courants se répartissent comme suit :

| (en milliers d'euros)             | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Avances non courantes reçues      | 29 852        | 31 984        |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 18 834        | 19 245        |
| Dettes sur immobilisations        | 14 389        | 10 898        |
| Avances et acomptes reçus         | 160           | 578           |
| Personnel                         | 5 529         | 5 451         |
| Organismes sociaux                | 3 806         | 3 680         |
| Dettes fiscales diverses          | 5 410         | 7 457         |
| Autres dettes                     | 187           | 309           |
| Produits constatés d'avance       | 8 183         | 7 079         |
| <b>Total</b>                      | <b>86 350</b> | <b>86 681</b> |

Le montant global des avances versées par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité, encadrées par la loi de finances pour 2021 dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du covid-19, s'élève à 29 852 k€ au 31 décembre 2024. La signature d'un avenant avec l'État au cours de l'exercice étale leur remboursement linéaire entre 2024 et 2037, sauf en cas de remboursement anticipé, et sont à ce titre un passif non courant (cf. [5.7. Autres actifs courants et non-courants](#)).

## 5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

| (en milliers d'euros)                   | Classification selon IFRS 9             |                                       |   |                          |                     | 31/12/2024     |                         |                         |                         |
|---|---|---------------------------------------|---|--------------------------|---------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|   | Actifs/<br>passifs<br>au coût<br>amorti | Actifs dis-<br>ponibles à<br>la vente | Actifs/<br>passifs à la<br>juste valeur<br>par résultat | Dérivés de<br>couverture | Valeur<br>comptable | JV<br>estimée  | Niveau 1 <sup>(*)</sup> | Niveau 2 <sup>(*)</sup> | Niveau 3 <sup>(*)</sup> |
| Titres de participa-<br>tion non cotés  |   | x                                     |   |                          | -                   | -              | -                       | -                       | -                       |
| Instruments<br>financiers dérivés       |   |                                       |   | x                        | 111                 | 111            | -                       | 111                     | -                       |
| Prêts et créances<br>financières        | x                                       |                                       |   |                          | 1 772               | 1 772          | -                       | 1 772                   | -                       |
| Titres de créances<br>négociables       |   | x                                     |   |                          | -                   | -              | -                       | -                       | -                       |
| Dépôts à terme                          |   |                                       | x   |                          | -                   | -              | -                       | -                       | -                       |
| Trésorerie                              |   |                                       | x   |                          | 28 421              | 28 421         | 28 421                  | -                       | -                       |
| Équivalents de<br>trésorerie            |   |                                       | x   |                          | 39 000              | 39 000         | 39 000                  | -                       | -                       |
| <b>Total des actifs financiers</b>      |   |                                       |   |                          | <b>69 304</b>       | <b>69 304</b>  | <b>67 421</b>           | <b>1 883</b>            | <b>-</b>                |
| Emprunts bancaires                      | x                                       |                                       |   |                          | 124 904             | 124 904        | -                       | 124 904                 | -                       |
| Autres emprunts et<br>dettes assimilées | x                                       |                                       |   |                          | 17 974              | 17 974         | -                       | 17 974                  | -                       |
| Intérêts sur emprunts                   | x                                       |                                       |   |                          | 843                 | 843            | -                       | 843                     | -                       |
| Instruments<br>financiers dérivés       |   |                                       |   | x                        | 1 255               | 1 255          | -                       | 1 255                   | -                       |
| <b>Total des passifs financiers</b>     |   |                                       |   |                          | <b>144 975</b>      | <b>144 975</b> | <b>-</b>                | <b>144 975</b>          | <b>-</b>                |

| (en milliers d'euros)                   | Classification selon IFRS 9             |                                       |   |                          |                     | 31/12/2023     |                         |                         |                         |
|---|---|---------------------------------------|---|--------------------------|---------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|   | Actifs/<br>passifs<br>au coût<br>amorti | Actifs dis-<br>ponibles à<br>la vente | Actifs/<br>passifs à la<br>juste valeur<br>par résultat | Dérivés de<br>couverture | Valeur<br>comptable | JV<br>estimée  | Niveau 1 <sup>(*)</sup> | Niveau 2 <sup>(*)</sup> | Niveau 3 <sup>(*)</sup> |
| Titres de participa-<br>tion non cotés  |   | x                                     |   |                          | 357                 | 357            | -                       | 357                     | -                       |
| Prêts et créances<br>financières        | x                                       |                                       |   |                          | 1 214               | 1 214          | -                       | 1 214                   | -                       |
| Titres de créances<br>négociables       |   | x                                     |   |                          | -                   | -              | -                       | -                       | -                       |
| Dépôts à terme                          |   |                                       | x   |                          | 10 000              | 10 000         | -                       | 10 000                  | -                       |
| Trésorerie                              |   |                                       | x   |                          | 46 272              | 46 272         | 46 272                  | -                       | -                       |
| Équivalents de<br>trésorerie            |   |                                       | x   |                          | 9 013               | 9 013          | 9 013                   | -                       | -                       |
| <b>Total des actifs financiers</b>      |   |                                       |   |                          | <b>66 856</b>       | <b>66 856</b>  | <b>55 285</b>           | <b>11 571</b>           | <b>-</b>                |
| Emprunts bancaires                      | x                                       |                                       |   |                          | 145 034             | 145 034        | -                       | 145 034                 | -                       |
| Autres emprunts et<br>dettes assimilées | x                                       |                                       |   |                          | 17 184              | 17 184         | -                       | 17 184                  | -                       |
| Intérêts sur emprunts                   | x                                       |                                       |   |                          | 546                 | 546            | -                       | 546                     | -                       |
| Instruments<br>financiers dérivés       |   |                                       |   | x                        | -                   | -              | -                       | -                       | -                       |
| <b>Total des passifs financiers</b>     |   |                                       |   |                          | <b>162 763</b>      | <b>162 763</b> | <b>-</b>                | <b>162 763</b>          | <b>-</b>                |

\* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs.

\* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement.

\* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

## 6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

### 6.1. Ventilation des revenus

#### Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'autorité de régulation des transports.

#### Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès ainsi que des activités de diversification immobilière hors aérogare dans lesquelles le groupe agit en tant qu'investisseur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

#### Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sûreté, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « Tarif sûreté et sécurité », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe sur le transport aérien de passagers prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

| (en milliers d'euros)                      | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|--|----------------|----------------|
| Redevances services publics aéroportuaires | 48 275         | 47 121         |
| Revenus extra-aéronautiques                | 78 422         | 74 393         |
| Produit de la taxe d'aéroport              | 34 279         | 33 568         |
| <b>Total</b>                               | <b>160 976</b> | <b>155 082</b> |

## 6.2. Services extérieurs

| (en milliers d'euros)          | 31/12/2024      | 31/12/2023      |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| Énergie                        | (3 356)         | (5 586)         |
| Plan d'entretien               | (7 316)         | (7 658)         |
| Sous-traitance taxe d'aéroport | (25 597)        | (24 287)        |
| Autre sous-traitance           | (14 930)        | (13 394)        |
| Autres charges                 | (1 314)         | (18 330)        |
| <b>Total</b>                   | <b>(70 934)</b> | <b>(69 255)</b> |

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le groupe.

| (en milliers d'euros)              | Paiements minimaux | Loyers conditionnels | Revenus des sous-locations | Total        |
|------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------------------|--------------|
| Location de voitures               | 221                | –                    | –                          | 221          |
| Location de licences               | 789                | –                    | –                          | 789          |
| Autres contrats de location simple | 69                 | –                    | –                          | 69           |
| <b>Total</b>                       | <b>1 079</b>       | <b>–</b>             | <b>–</b>                   | <b>1 079</b> |

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

| (en milliers d'euros)              | À moins d'1 an | Entre 1 et 5 ans | À plus de 5 ans | Total        |
|------------------------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|
| Location de voitures               | 221            | –                | –               | 221          |
| Location de licences               | 266            | 523              | –               | 789          |
| Autres contrats de location simple | 21             | 48               | –               | 69           |
| <b>Total</b>                       | <b>509</b>     | <b>571</b>       | <b>–</b>        | <b>1 079</b> |

## 6.3. Charges de personnel

| (en milliers d'euros)                  | 31/12/2024      | 31/12/2023      |
|--|-----------------|-----------------|
| Salaires et traitements                | (15 982)        | (15 731)        |
| Charges sociales                       | (7 890)         | (7 311)         |
| Participation et intéressement         | (2 227)         | (2 251)         |
| Dotation nette des engagements sociaux | 229             | (109)           |
| <b>Total</b>                           | <b>(25 871)</b> | <b>(25 185)</b> |

L'effectif équivalent temps plein moyen en 2024 est de 278 personnes contre 274 personnes en 2023.

## 6.4. Impôts et taxes

| (en milliers d'euros)                           | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|---|----------------|----------------|
| Taxes foncières                                 | (6 441)        | (5 872)        |
| Contribution économique territoriale            | (1 219)        | (1 305)        |
| Impôts et taxes sur rémunérations               | (1 022)        | (982)          |
| Contribution sociale de solidarité des sociétés | (103)          | (81)           |
| Autres impôts et taxes                          | (26)           | (27)           |
| <b>Total</b>                                    | <b>(8 811)</b> | <b>(8 267)</b> |

## 6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

| (en milliers d'euros)                            | 31/12/2024      | 31/12/2023      |
|--|-----------------|-----------------|
| Amortissements des immobilisations               | (23 548)        | (23 011)        |
| Dotations nettes sur provision fin de concession | (4 274)         | (3 538)         |
| Créances clients                                 | 95              | 175             |
| <b>Total</b>                                     | <b>(28 096)</b> | <b>(26 374)</b> |

## 6.6. Autres produits et charges

Le groupe bénéficie d'une subvention publique liée au résultat. En application de la norme IAS 20 relative à la comptabilisation des subventions publiques, cette subvention est reconnue en produits, sur une base systématique et rationnelle, sur les périodes au cours desquelles sont comptabilisés en charges les coûts que celle-ci a pour objet de compenser (principalement des charges de personnel).

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à 239 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est une charge nette de 100 k€ et se décompose comme suit :

- › 760 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 233 k€ et 59 k€ d'indemnités d'assurance sur divers sinistres; par ailleurs, un produit de 276 k€ a été comptabilisé au titre d'une subvention publique européenne obtenue dans le cadre de la participation au projet Stargate, visant à accélérer la décarbonation du transport aérien;
- › 860 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment des intérêts dus sur les avances de l'État au titre des dépenses de sûreté/sécurité pour 337 k€ et de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la sûreté et sécurité de diverses charges de gestion courante pour 164 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge nette de 139 k€ constituée principalement par la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut pour 470 k€.

## 6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la méthode la même méthode.

| (en milliers d'euros)                               | 31/12/2024     | 31/12/2023     |
|---|----------------|----------------|
| Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement     | (5 767)        | (3 534)        |
| Résultat des dérivés de taux                        | 336            | 103            |
| <b>Coût de l'endettement financier brut</b>         | <b>(5 430)</b> | <b>(3 431)</b> |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 848          | 1 903          |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>          | <b>(2 582)</b> | <b>(1 528)</b> |
| Autres charges financières                          | (104)          | (106)          |
| Autres produits financiers                          | 189            | 364            |
| <b>Charges financières nettes</b>                   | <b>(2 498)</b> | <b>(1 271)</b> |

Le coût de l'endettement net augmente en lien avec la hausse des charges d'intérêt, en particulier sur la tranche de refinancement intégralement tirée en 2023. Cette hausse est toutefois modérée par l'augmentation de la rémunération de la trésorerie dans un contexte de taux favorable.

## 6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne «impôt sur les résultats» du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le groupe a choisi de qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

## Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge nette d'impôt du groupe s'établit à 6 427 k€ dont une charge nette d'impôt différé pour 545 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

### 6.8.1. Preuve d'impôt

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|---|---------------|---------------|
| Résultat après impôt  | 18 948        | 18 983        |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence                      | 848           | 637           |
| Charge d'impôt sur les résultats  | (6 427)       | (6 166)       |
| <b>Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence</b> | <b>24 527</b> | <b>24 511</b> |
| Taux théorique d'impôt en vigueur   | 25,83 %       | 25,83 %       |
| <b>Charge d'impôt théorique</b>   | <b>6 335</b>  | <b>6 331</b>  |
| Incidence sur l'impôt théorique des :   |               |               |
| › charges non déductibles et produits non imposables;                         | (0)           | (49)          |
| › crédits et réductions d'impôts;   | (118)         | (120)         |
| › autres.   | 210           | 3             |
| <b>Charges réelles d'impôt sur les résultats</b>                              | <b>6 427</b>  | <b>6 166</b>  |

## 7. Engagement hors bilan

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2024    | 31/12/2023    |
|---|---------------|---------------|
| Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations   | 7 491         | 7 980         |
| Caution solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030   | 4 064         | 4 675         |
| Hypothèque de premier rang conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBDH portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées       | 12 327        | 13 467        |
| Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées | 4 726         | 5 169         |
| Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées | 14 567        | 15 829        |
| <b>Engagements donnés</b>   | <b>43 175</b> | <b>47 120</b> |
| Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail  | 1 481         | 1 481         |
| Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties  | 200           | 200           |
| Tranche E de l'avenant n° 2 à la convention de crédit en date du 28/07/16, modifié par l'avenant n° 1 en date du 30/11/21   | 75 000        | -             |
| Financement de la centrale photovoltaïque   | 8 192         | -             |
| <b>Engagements reçus</b>  | <b>86 415</b> | <b>1 681</b>  |

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le groupe sont les suivants :

- › contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an;
- › autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers;
- › baux civils entre ATBD2i et Sabena Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBD2i et Barry Control prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation d'un ensemble immobilier. Ces derniers font l'objet d'une convention de cession de créances dans le cadre de l'emprunt ATBD2i;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minima garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

## 7.1. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination. Une seconde convention de subordination a été conclue avec SETFA le 21 juillet 2021 dans le cadre de son nouveau financement.

Au cours de l'exercice 2024, les membres du directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 973 k€.

## 7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i, ATBDH, ATBDI, ATB ENR1, ATB SO 1 et ATB EM. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

## 7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les commissaires aux comptes, Mazars et Ernst & Young Audit, est de 122 k€ en 2024.

# 6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

## MAZARS

Société par actions simplifiée  
Siège social : Green Park III  
298 allée du Lac – 31670 Labège  
Capital de 4 196 204 euros  
RCS Toulouse 780 138 715

## ERNST & YOUNG Audit

Société par actions simplifiées  
à capital variable  
Tour First – TSA 14444  
92037 Paris-la-Défense cedex  
RCS Nanterre 344 66 315

À l'assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note [5.13. Provision pour risques et charges](#) de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous avons examiné la validité des règles et méthodes comptables appliquées ainsi que la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

### 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## 6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Labège et à Paris-La Défense, le 6 mai 2025

Les commissaires aux comptes

**Hervé Kerneis**  
associé  
Mazars

DocuSigned by:  
**Hervé KERNEIS**  
A9A65FEC8210420...

**Laurent Vitse**  
associé  
ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:  
**Laurent VITSE**  
7D589E17FED349C...

